

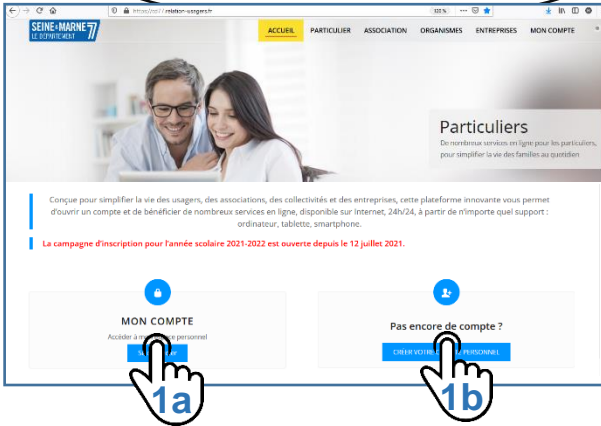
MODE D'EMPLOI

Pour déposer votre demande de subvention pour « **Subvention pour l'EPS aux collègues** », vous devez faire une demande en ligne sur le site dédié et sécurisé suivant : <https://vosdemarches.seine-et-marne.fr>

OU BIEN

1a

Si votre structure dispose déjà d'un compte, connectez-vous avec celui-ci en cliquant sur le bouton « Se connecter ».



1b

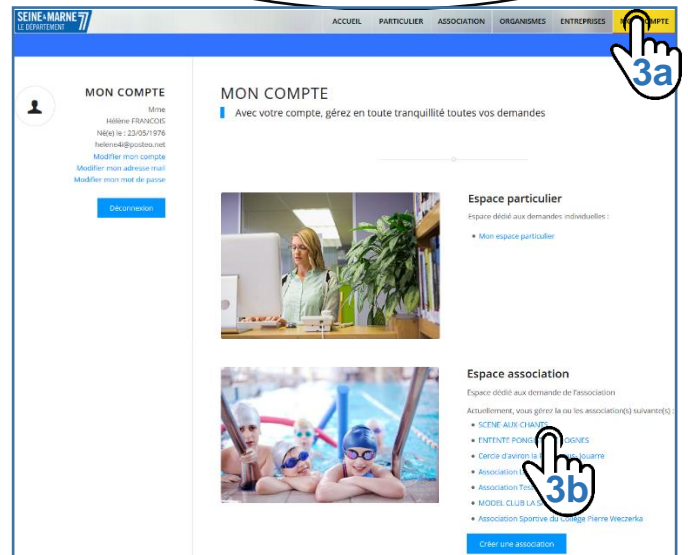
Sinon, créez votre compte en cliquant sur le bouton « Créer votre compte personnel ».

2

Après création de votre compte, vous recevrez par email un lien d'activation sur lequel vous devez cliquer pour activer votre compte. Connectez-vous.

3

Cliquez sur l'onglet « MON COMPTE » et cliquez sur le nom de votre structure.



4

Faites votre demande de subvention en cliquant sur le bouton « Créer une demande ». Déroulez la catégorie « **SPORTS** » et cliquez sur le téléservice souhaité.



Si le nom de votre structure ne figure pas, merci de contacter

vincenzo.camassa@departement77.fr 01.64.14.72.63

ou

sebastien.chibert@departement77.fr 01.64.14.72.14

pour demander le rattachement de votre compte à votre structure.

5

Un formulaire apparaît. Une fois toutes les étapes renseignées, cliquez sur le bouton « Envoyez la demande ». Votre demande a bien été envoyée pour traitement. Vous pourrez la retrouver dans votre Tableau de Bord.